

TRANSACTION BAREME DES HONORAIRES DE VENTE 2020

Honoraires de négociation à la charge du Vendeur

Suivant Mandat de Vente PREMIUM ou SIMPLE portant sur tout type de biens immobiliers à la vente

PRIX DE VENTE DU BIEN IMMOBILIER	TAUX D'HONORAIRES TTC*
De 0 à 50 000€	Forfait 5 000 €
De 50 001€ à 100 000€	8,5%
De 100 001€ à 150 000€	7%
De I50 001€ à 200 000€	5,5%
De 200 001€ à 350 000€	5%
De 350 001€ à 500 000€	4,5%
Au-delà de 500 001€	4%

^{*}Taux de TVA en vigueur 20% compris



HONORAIRES DE GERANCE

I- HONORAIRES DE BASE - Ils sont calculés sur le montant des sommes encaissées pour le compte du mandant, selon le taux	, dáfini dana la mandar
2- FRAIS ARRETE DE COMPTE	k deimi dans le mandat.
- Par trimestre et par lot	35,00 €
3- DOSSIERS DE SUBVENTION ET/OU EMPRUNT	
- Constitution d'un dossier de demande de subvention ou d'emprunt	380,00 €
4- RENSEIGNEMENTS ET DECLARATIONS FISCALES	
- Rédaction d'une note de renseignements destinée à l'établissement de la déclaration de revenus Par immeuble	fonciers 135,00 €
 Rédaction d'une note de renseignements destinée à l'établissement de la déclaration d'I.F.I Etablissement des déclarations de T.V.A. 	Tarif horaire
Déclaration mensuelle Par mois Par mois	30,00 €
Déclaration trimestrielle Par trimestre Par an Par	48,00 €
- Etablissement des déclarations de C.V.A.E	115,00 €
5- MISSIONS EXCEPTIONNELLES	
- Gestion de sinistres, assistance aux expertises, constitution dossier et suivi procédure	
facturation au temps passé	Tarif horaire
 Négociation des loyers et des baux commerciaux facturation au temps passé Evaluation d'un bien avec rapport écrit (pour déclarations IFI, successions, donations etc) 	Tarif horaire
facturation au temps passé	Tarif horaire
6- TRAVAUX Montant inférieur à 2 000€ TTC - Gestion administrative, financière et technique (si le Mandant choisit de nous confier cette missic	201
facturation au temps passé	Tarif horaire
Montant supérieur à 2 000€ TTC - Gestion administrative et financière, hors suivi technique	
Sur le montant hors taxes des travaux	3,59 %
- Gestion technique : Si le Mandant choisit de nous confier cette mission ces honoraires sont en sus de ceux relatifs à la gestion administrative	
Sur le montant hors taxes des travaux	3,59 %
7- GESTION DES LOYERS ET DU CONTENTIEUX	
A la charge du locataire - baux n'entrant pas dans le champ d'application de la loi n°89-462 du	_'
- Etablissement et envoi de l'avis d'échéance, par avis	2,5 € 25,00 €
- Gestion de la clause pénale : 2eme mise en œuvre partielle de la clause pénale	45,00 € 45,00 €
- Constitution d'un dossier pour l'huissier	210,00 €
- Constitution d'un dossier pour l'avocat	346,00 €
- Suivi de la procédure facturation au temps passé	Tarif horaire
A la charge du propriétaire (répétibles dans les dépens) - tous les baux	
- Gestion des impayés : premier rappel	Gracieux 45,00 €
- Constitution d'un dossier pour l'huissier	210,00 €
- Constitution d'un dossier pour l'avocat	346,00 €
- Suivi de la procédure facturation au temps passé	Tarif horaire
8- GESTION DES OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES	
- Gestion des diagnostics	Tarif Horaire
TARIF HORAIRE DES VACATIONS	
Houses oursebles (du Lundi ou Vendredi de 9h à 12h20 et de 12h20 à 17h20 (14h20 le Vendredi)	

Heures ouvrables : du Lundi au Vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (16h30 le Vendredi)

Pendant les heures ouvrables : - Tarif horaire	118,00€
Majoration hors heures ouvrables :	
- Jusqu'à 20h	+ 30 %
- De 20h jusqu'à 22h	+ 50 %
- Après 22h	

Le temps de déplacement est facturé sur la base du tarif horaire

HONORAIRES DE LOCATION

LOCAUX D'HABITATION

I- HONORAIRES POUR LES PRESTATIONS RELATIVES A LA MISE EN LOCATION D'UN APPARTEMENT OU D'UNE VILLA ENTRANT DANS LE CHAMP D'APPLICATION DE LA LOI N°89-462 DU 6 JUILLET 1989

à la charge du locataire

Ces honoraires sont fixés conformément au Décret N° 2014-890 du 1er Août 2014.

- Honoraires d'organisation de la visite, de constitution du dossier de candidature et de rédaction du bail
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée (dus à compter de la réalisation de la prestation) ... 3€/m² de surface habitable

à la charge du propriétaire

Ces honoraires sont fixés conformément au Décret N° 2014-890 du 1er Août 2014.

- Honoraires d'organisation de la visite, de constitution du dossier de candidature et de rédaction du bail
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée (dus à compter de la réalisation de la prestation) ... 3€/m² de surface habitable
- Honoraires d'expertise et de négociation 245,00 €

2- HONORAIRES POUR LES PRESTATIONS RELATIVES A LA MISE EN LOCATION D'UN APPARTEMENT OU D'UNE VILLA N'ENTRANT PAS DANS LE CHAMP D'APPLICATION DE LA LOI N°89-462 DU 6 JUILLET 1989

à la charge du locataire

à la charge du propriétaire

- Location	I mois de loyer
- Rédaction du bail	250,00 €

3- LOCATION D'UN EMPLACEMENT DE STATIONNEMENT

à la charge du locataire

à la charge du propriétaire

4- REDACTION DIVERS ACTES

Pendant la période d'exécution, si une ou plusieurs évolutions, telles que celles liées à l'identité du preneur ou aux biens immobiliers (ex : modification consistance du bien, etc) nécessitent la rédaction d'un avenant.

Ces honoraires sont à la charge exclusive de la partie qui en fait la demande

LOCAUX PROFESSIONNELS ET COMMERCIAUX

Sur le montant annuel du loyer hors taxes

I- RECHERCHE DE LOCATAIRES

2- REDACTION DIVERS ACTES

- Etablissement d'un bail, d'un bail en renouvellement, d'un avenant, d'une subrogation sur le montant HT du loyer annuel nouveau	6 %
Minimum de perception	500,00€
- Rédaction d'un avenant de révision	
sur le montant du loyer HT annuel nouveau	1,80 %
Minimum de perception	350,00 €

3- CONSTAT D'ETAT DES LIEUX

- Local commercial ou professionnel (par m²)	1,40 €
Minimum de perception	595,00 €